De l'ouest à brocéliande
COMMUNAUTÉ

LA GACILLY - GUER - MALESTROIT

REDEVANCE SERVICE DÉCHETS BIENTÔT INCITATIVE !

DOSSIER DE PRESSE

JE PEUX, TU PEUX...
AGISSONS !

ENSEMBLE,
RÉDUISONS NOS DÉCHETS

Contact presse
Fabienne Boucher, Directrice de la prospective et de la communication
fabienne.boucher@oust-broceliande.bzh
02 97 75 01 75 / 06 23 96 57 98

1er JANVIER 2026, LA REDEVANCE SERVICE DÉCHETS DEVIENT INCITATIVE

De l'Oust à Brocéliande communauté harmonise la collecte et la gestion des déchets. Cette nouveauté s'accompagne d'évolutions tarifaires.
En janvier 2026, la redevance service déchets devient incitative.

5 POINTS À RETENIR

1

Qu'est-ce qu'une redevance service déchets incitative ?
Elle finance uniquement la collecte, le traitement des déchets, les actions de prévention ou encore la gestion des déchèteries.
Elle devient incitative. C'est un dispositif ainsi plus transparent, car lié à la quantité de déchets produits par chacun.
Il encourage à **diminuer le volume de nos ordures ménagères résiduelles et de nos déchets triés.**

2

Quelle est la nouveauté ?
La redevance service déchets incitative permet **de payer selon sa quantité de déchets jetés et triés.**
Elle est incitative car **elle encourage chacun à :**

- diminuer ses déchets,
- mieux les trier,
- composter encore plus,
- changer ses habitudes : consommer moins, recycler, réparer, réutiliser, ne plus gaspiller.

3

Est-ce une taxe en plus ?
Non, ce n'est pas une taxe ! La redevance service déchets finance le service quand la taxe finance le budget global.
La redevance service déchets existe déjà. La nouveauté concerne le fait qu'elle devienne incitative.

4

Qui est concerné ?

Elle s'adresse à la fois aux ménages et aux autres catégories d'usagers (associations, professionnels, structures publiques...).

5

Sur quel territoire ?

Seuls les secteurs de Malestroit et La Gacilly sont concernés.
Le secteur de Guer (dont la compétence déchets est déléguée au Smictom Centre Ouest) est déjà passé en redevance incitative, depuis 2015.

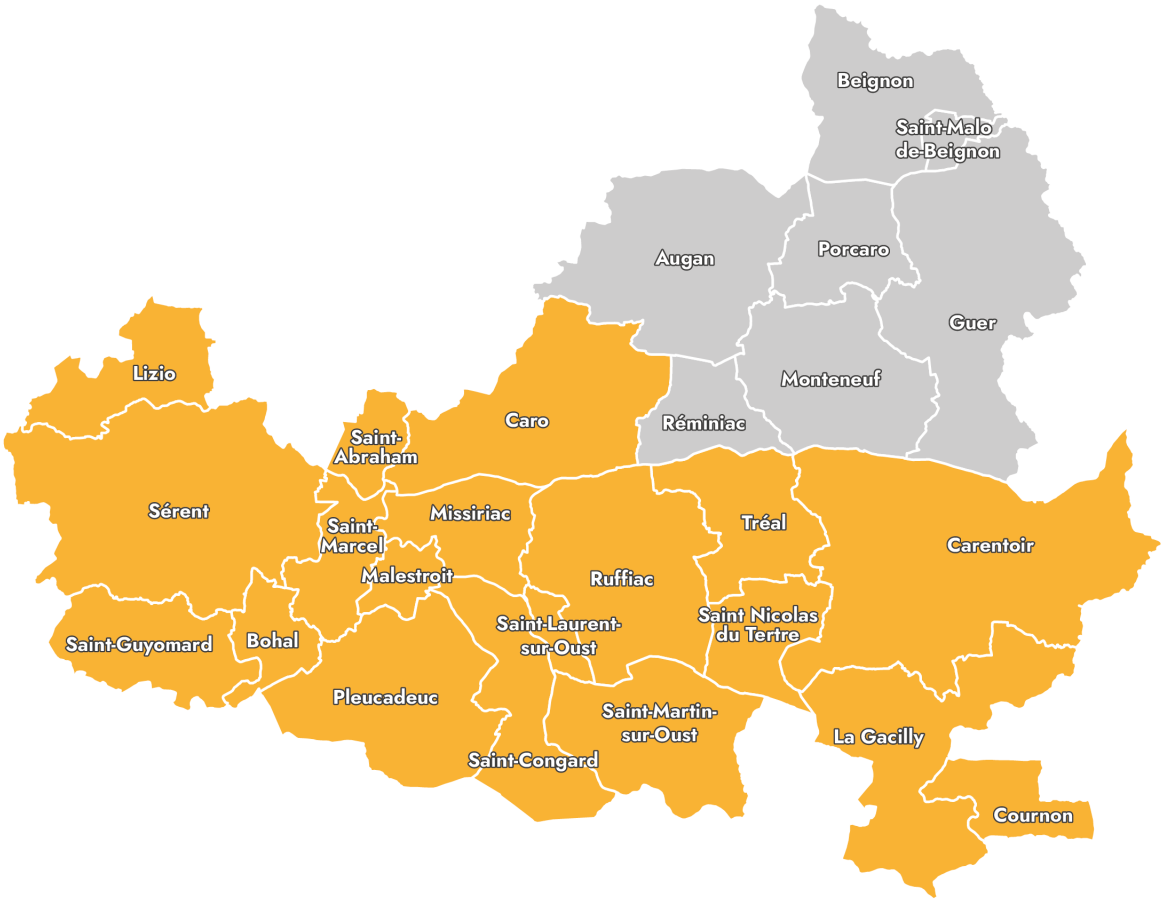

Pourquoi mettre en place une redevance incitative ?
Les collectivités, comme notre communauté de communes,
instaurent une redevance incitative :
pour limiter l'augmentation des coûts de collecte et de traitement des déchets,
pour répondre aux obligations réglementaires,
pour contribuer à la préservation de notre environnement,
en réduisant nos déchets.

" La redevance service déchets devient incitative. C'est une opportunité d'agir pour produire moins de déchets et changer nos habitudes de consommation.
Chacun de nous, à notre échelle, à la maison, au travail, au jardin, dans sa cuisine, peut contribuer concrètement à maîtriser ces hausses de coûts. "

Jean-Luc Bléher
Président De l'Oust à Brocéliande communauté

COMMENT EST CALCULÉE LA REDEVANCE SERVICE DÉCHETS INCITATIVE ?

Comme pour l'eau ou l'électricité, les usagers paient 2 parts :

1 UNE PART **FIXE**

qui comprend, pour tous les usagers :

- **l'abonnement,** c'est-à-dire l'accès à l'ensemble du service des déchets,
- **et une prestation forfaitaire.** Elle inclue un nombre défini d'ouvertures des bornes d'apport volontaire et de levées de bacs de tri. Ce nombre dépend de la composition du foyer.

+

2 UNE PART **VARIABLE**

qui dépend :

du nombre d'ouvertures des bornes d'apport volontaire et de levées de bacs de tri **au-delà** de ce qui est prévu au forfait.

=

FACTURE
DE REDEVANCE SERVICE DÉCHETS INCITATIVE

LA GRILLE TARIFAIRE EN DÉTAILS

Ménages	Abonnement	Forfait OMR et Tri				
	Tarif	Tarif	Ouvertures incluses (OMR)	Volume bac (Tri)	Levées incluses (Tri)	TOTAL /an
1 personne	100 €	72 €	26	240 L	12	**172 €**
2 personnes		155 €	39		20	**255 €**
3 personnes		205 €	52		24	**305 €**
4 personnes		240 €	72	360 L	22	**340 €**
5 personnes		285 €	92		24	**385 €**

Autres catégories d'usagers*	Abonnement	Forfait OMR et Tri				
	Tarif	Tarif	Ouvertures incluses (OMR)	Volume bac (Tri)	Levées incluses (Tri)	TOTAL /an
Catégorie 0**	100 €	0 €	0	0 L	0	**100 €**
Catégorie 1		155 €	39	240 L	20	**255 €**
Catégorie 2		289 €	92	360 L	24	**389 €**
Catégorie 3		669 €	208	770 L	24	**769 €**

* Catégorie selon le nombre de bacs et leurs volumes mis à disposition de l'usager.
** Les usagers affectés à la catégorie 0 seront précisés dans le règlement de facturation.

Exemple d'un usager avec 1 bac 240 L et 2 bacs 770 L.
Redevance Service Déchets = 100 + (1 x 155 €) + (2 x 669 €) = 1593 €.

Le saviez-vous ?
La grille tarifaire de la redevance service déchets incitative 2026 a été votée en mars 2025, par le conseil communautaire. Elle sera ensuite revue chaque année, en décembre, en fonction du coût réel du service.

DEUX EXEMPLES, POUR TOUT COMPRENDRE

1 PERSONNE SEULE

PART FIXE

172 €/AN

- abonnement = **100 €**
- et un forfait OMR et Tri = **72 €**

Avec

26 ouvertures incluses

12 levées incluses

PART VARIABLE

au-dela du forfait

OMR

2 € l'ouverture supplémentaire, dès la 27e

TRI

1,5 € la levée supplémentaire, dès la 13e

Le saviez-vous ?
Une tarification incitative permet de réduire de **30 %** en moyenne le volume d'ordures ménagères résiduelles. C'est le déchet qui coûte le plus cher à la collectivité.

1 FOYER DE 4 PERSONNES

PART FIXE

340 €/AN

- abonnement = **100 €**
- et un forfait OMR et Tri = **140 €**

Avec

+

72 ouvertures incluses

22 levées incluses

PART VARIABLE

au-dela du forfait

OMR

2€ l'ouverture supplémentaire, dès la 73e

TRI

2,5 € la levée supplémentaire, dès la 23e

Comment connaître son suivi ?

Pour suivre à tout moment le détail de ses données d'utilisation du service : rendez-vous sur le portail usager.

FOCUS SUR LE CIRCUIT DE FACTURATION

ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

- Elles sont à déposer dans l'une **des 250 bornes d'apport volontaire, grâce à sa carte déchets équipée d'une puce.**
- Ces bornes disposent **d'un lecteur et d'un système informatique pour enregistrer et transmettre les données** (date ouverture de tambour, identifiant de l'usager...).
- Dans votre forfait, vous payerez un nombre de dépôt défini. **Au-delà de ce nombre, vous payerez alors la part variable, à chaque nouveau dépôt supplémentaire.**

TRI DES EMBALLAGES ET DES PAPIERS

- Les bacs jaunes individuels, sont à sortir **en points de rassemblement. Chaque bac est équipé d'une puce qui permet au camion de collecte d'enregistrer les données** (date, heure de levée, n° puce...).
- Dans votre forfait, vous payerez un nombre de levée défini. **Au-delà de ce nombre, vous payerez alors la part variable, à chaque nouvelle levée supplémentaire.**

ET APRÈS

De l'Oust à Brocéliande communauté reçoit ces informations sécurisées. **Après contrôle, le montant de la redevance service déchets incitative est calculé, selon l'utilisation réelle du service.**

ENFIN

L'usager reçoit **sa facture individuelle et détaillée tous les ans** (part fixe année N en année N part variable année N en année N+1).

Pour rappel : la part fixe comprend le coût des déchèteries (= un nombre illimité de passages en déchèteries)

Pour trouver les bornes d'apport volontaire et points de rassemblement :

QUEL CALENDRIER ?

DÉBUT 2026

Vous recevrez **une facture à blanc** de la redevance service déchets incitative. Cette simulation vous permettra de la comparer à la RSD 2025 actuelle. S'agissant d'une simulation, elle ne sera pas à payer.

2026

Vous recevrez **la part fixe** (abonnement + prestation forfaitaire) de la redevance service déchets incitative réelle pour l'année en cours.

DÉBUT 2027

Vous recevrez la part variable (en fonction du nombre d'ouvertures et de levées supplémentaires au forfait) de 2026 ainsi que la part fixe de l'année 2027.

TRUCS ET ASTUCES : COMMENT ALLÉGER SA POUBELLE D'ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES ET SON BAC DE TRI

Composter ses épluchures

et restes de repas...,
ou les donner à ses poules

Boire l'eau du robinet,
pour éviter
les bouteilles
en plastiques

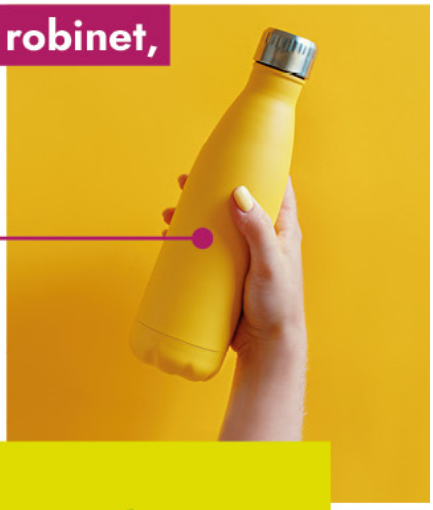

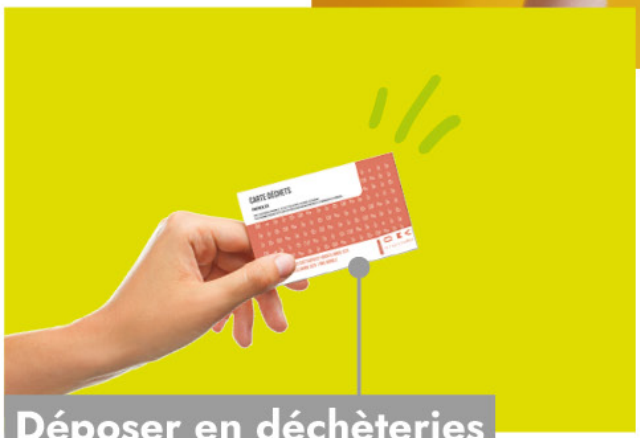

Déposer en déchèteries
les cartons et autres déchets
d'équipements électriques

Adopter le vrac,
pendant ses courses,
pour limiter les emballages

Privilégier les grands contenants

Faire réparer,
plutôt que jeter

Vérifier les dates de péremption

pour ne plus gaspiller, c'est en plus une source d'économies !

Fabriquer ses produits d'entretien et cosmétiques maison,

pour éviter les flacons plastiques ou en carton

Éviter les prospectus,

en collant un stop pub sur sa boîte aux lettres

Rapporter ses médicaments en pharmacie

et non plus les jeter

POUR RAPPEL

- **Déposer sa poubelle d'ordures ménagères résiduelles** (50 litres maximum) **uniquement si elle est pleine,** pour éviter de comptabiliser une ouverture de borne.
- **Sortir son bac de tri, la veille au soir, quand il est plein.** Le rentrer dès que possible après la collecte.

D'autres idées à découvrir dans notre guide « Réduire ses déchets : trucs et astuces », disponible sur notre site internet.

PLUS D'INFORMATIONS, POUR LES USAGERS

SUR INTERNET

oust-broceliande.bzh

SUR L'APPLICATION

L'application OBC Mobile

OBC MOBILE
L'application d'OBC

Disponible sur App Store
DISPONIBLE SUR Google play

PAR TÉLÉPHONE ET MAIL

Service déchets 02 97 75 01 02
dechets@oust-broceliande.bzh

NOTES

De l'oust à brocéliande
COMMUNAUTÉ

LA GACILLY - GUER - MALESTROIT

JE PEUX, TU PEUX... AGISSONS !

ENSEMBLE,
RÉDUISONS NOS DÉCHETS

Contact presse :
Fabienne Boucher, Directrice de la prospective et de la communication
fabienne.boucher@oust-broceliande.bzh
02 97 75 01 75 / 06 23 96 57 98

De l'Oust à Brocéliande communauté / Conception et illustrations : Cités Plume /
Crédits photographiques : Adobe Stock